

Vote en CTP sur le règlement du temps de travail : les revendications des agents des Lycées foulées aux pieds

À la trappe la journée continue intégrant les 30 minutes de pause repas comprises dans le temps de travail. La pause méridienne n'est en effet toujours pas décomptée comme temps de travail, alors qu'elle l'était précédemment. De ce fait, les agents des lycées se voient contraints d'effectuer au minimum 90 heures de plus à l'année.

À la trappe la réglementation Education nationale sur les jours fériés, quand un agent travaille avant ou après un jour férié, celui était comptabilisé comme du service effectif. Ils ne sont toujours pas recomptabilisés comme du temps de travail; il s'agit d'une atteinte supplémentaire aux acquis des agents.

À la trappe la suppression des impacts RTT en cas d'arrêt maladie ou d'accident de travail.

Le nouveau règlement du temps de travail présenté au CTP du 27 juin, constitue toujours une régression sociale.

A ces mesures de régression sociale, le règlement en ajoute encore d'autres comme le travail le **dimanche** et les **jours fériés** dont les heures ne seront valorisées qu'à des taux ridiculement faibles (payées moins cher que le hard discount local – 1,5 au lieu de 2) et la **non limitation des jours de permanence** (jusqu'à 35 jours sur certains lycées), les **agents d'accueil** qui ne sont pas alignés sur leurs collègues, uniquement **10 minutes** de temps de pause habillage/déshabillage.

Tout comme l'audit de la Région sur le temps de travail commandé au cabinet Ernst & Young, l'annonce d'un alignement des horaires des agents des lycées sur celui des agents du siège n'est malheureusement qu'un leurre. Le prétexte invoqué pour faire passer ce règlement est que tout agent disposera désormais du même emploi du temps. Or, c'était déjà le cas avant !

Passer de 1578 heures à 1554 n'est en rien un gain de 24 heures sur l'année.

C'est oublier que la pause méridienne n'est plus comptabilisée dans le temps de travail depuis septembre 2011. C'est en fait un allongement d'environ 100 heures sur l'année. (voir tableau). **Ceci ne représente en aucun cas une avancée sociale !** Quoi qu'en disent les syndicats signataires.

	Jusqu'en août 2011 (E.N)	Année scolaire 2011-2012	Rentrée 2012
Annualisation :	1593 h	1579 h	1554 h
jours fériés : cette année	48 h		
pause méridienne comprise dans le temps travail	90 h		
Total temps de travail :	1455 h	1579 h dont 1669 de temps de présence	1554 h dont 1644 de temps de présence

Ce règlement, même après sa refonte, constitue une régression pour tous les agents. Il renforce l'organisation pathogène (basée sur la souffrance au travail) déjà constatée à la Région.

Avec tout ce que cela implique comme souffrance et comme dégradations des conditions de travail et de service rendu à la population.

Quatre journées de mobilisation, des grèves si bien suivies que la région refuse de communiquer les chiffres, des pétitions arrivant par centaines dans les bureaux de l'exécutif. Quatre journées qui ont permis de fragiliser les positions de la région, au point que pour faire passer son règlement elle est obligée d'annoncer l'alignement horaire avec le siège.

Mais c'est insuffisant ! La lutte ne doit pas s'arrêter là.

Nous ne pouvons que déplorer le fait que seuls deux syndicats continuent à résister. SUD Education et le SYNPER qui ont voté CONTRE. (soutenus par la FSU et la CFTC).

En effet, de l'UMP au Front de Gauche, en passant par le MODEM, les Verts et le Parti socialiste, de l'UNSA à la CGT, en passant par Force Ouvrière et la CFDT, tous ont choisi de voter **POUR** ce règlement temps de travail.

Sud Education se bat pour la réduction immédiate du temps de travail pour l'ensemble des catégories de personnels : 32 h hebdomadaires maximum, pour toutes et tous !

Le 12 juillet 2012, les élus doivent ratifier ce règlement temps de travail.

Organisons-nous dès maintenant pour faire aboutir nos revendications de réduction du temps de travail pour toutes et tous et refuser toutes mesures d'allongement du temps de travail.

éducation
Sud
Solidaires

Non à ce règlement de régression sociale !